



## Droit de cervitude pour des maisons enclavées

Par **chris688**, le **15/05/2015** à **15:40**

bonjour

je fait partie d'une petite copropriété , nous sommes propriétaire d'une partie d'un chemin qui permet l'accès a 4 maisons , nous avons l'intention de fermer ce chemin .

donc ces 4 maisons seront enclavées et je voulais savoir si nous sommes dans nos droits.

merci d'avance

Par **youris**, le **15/05/2015** à **15:55**

Bjr,

si vous êtes dans une copropriété, vous devez obtenir l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires pour fermer ce chemin.

êtes-vous sur que ce chemin est une partie privative et non une partie commune à usage privatif.

CDT